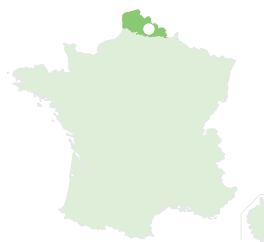


FICHE
RETOUR
D'EXPÉRIENCE

CLIMAT ET ÉNERGIE

SCoT DU GRAND DOUAISIS

n°2



Du SCoT au plan climat territorial

CONTEXTE URBAIN

Situé au cœur de la région Nord-Pas-de-Calais, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Grand Douaisis se trouve au carrefour de cinq grandes agglomérations : Valenciennes à l'est, Cambrai au sud, Arras et Lens à l'ouest, et Lille au nord. Douai étant la capitale de l'ancien bassin minier, la démographie et l'urbanisation du territoire ont progressé très rapidement.

La période de reconversion qui a suivi a mis du temps à proposer un autre axe de développement que celui de l'industrie. Peu à peu l'activité et la population se diversifient et créent les conditions d'un nouvel essor pour le Grand Douaisis.

Données-clé du document d'urbanisme

Nord-Pas-de-Calais

Nombre de communes concernées : 65

Population : 250 000 habitants

Superficie : 481 km²

LE DOCUMENT D'URBANISME

L'étalement urbain à l'échelle du territoire a été considérable ces 20 dernières années. Il a notamment généré une augmentation du trafic routier à l'origine d'une forte influence urbaine et de dépendances sur le plan énergétique. Afin d'affiner la connaissance des résultats issus du diagnostic global, une étude de programmation énergétique a été conduite.

Les résultats sont traduits dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et les orientations générales du SCoT. En plus d'un chapitre sur les énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique, l'ensemble des orientations prises concourent directement à limiter les déplacements, qui sont les principaux producteurs de gaz à effet de serre sur le territoire.

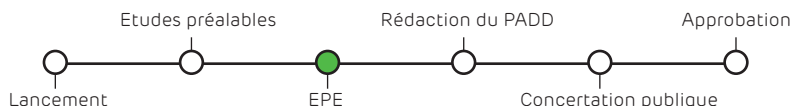
OBJECTIFS ÉNERGIE/CLIMAT

Un réel engagement politique s'est manifesté dès les prémices de l'élaboration du SCoT. Les élus, qui ne souhaitaient pas se cantonner aux seules prescriptions compatibles avec le code de l'urbanisme, ont souhaité inscrire dans le document du SCoT l'élaboration d'un

Plan Climat Territorial (PCT) sur le territoire. Cela afin d'approfondir la question et de mettre en place des actions de plus grande envergure.

MÉTHODE DE L'EPE

Estimation quantifiée des besoins en énergie



L'intervention de l'AEU dans le processus de planification

LE CONTENU

L'étude de programmation énergétique présente les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre par commune et par EPCI. Cette étude a mis en avant une estimation quantifiée des besoins en énergie.

Pour chaque secteur, les déterminants de la demande énergétique sont identifiés et croisés avec les outils de calculs de la méthode CLIMAcT de l'ADEME. Cela permet de déterminer les consommations totales par communes, et *in fine*, le bilan global de la zone. Quand elles étaient disponibles, le bilan global a été confronté aux données des opérateurs pour un réajustement des hypothèses de calcul.

De cette manière, les enjeux en terme d'énergie et de gaz à effet de serre (GES) ont été mis en relation avec la compacité des formes urbaines afin de servir d'éléments d'orientation pour le SCoT et mettre en évidence l'impact de l'étalement urbain.

Les acteurs

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douvaisis
Bureau d'étude EPE : Explicit

Montant de l'EPE : 80 000 € HT

Subvention du FEDER : 45 000 € ht

Coût pour le maître d'ouvrage : 35 000 € HT

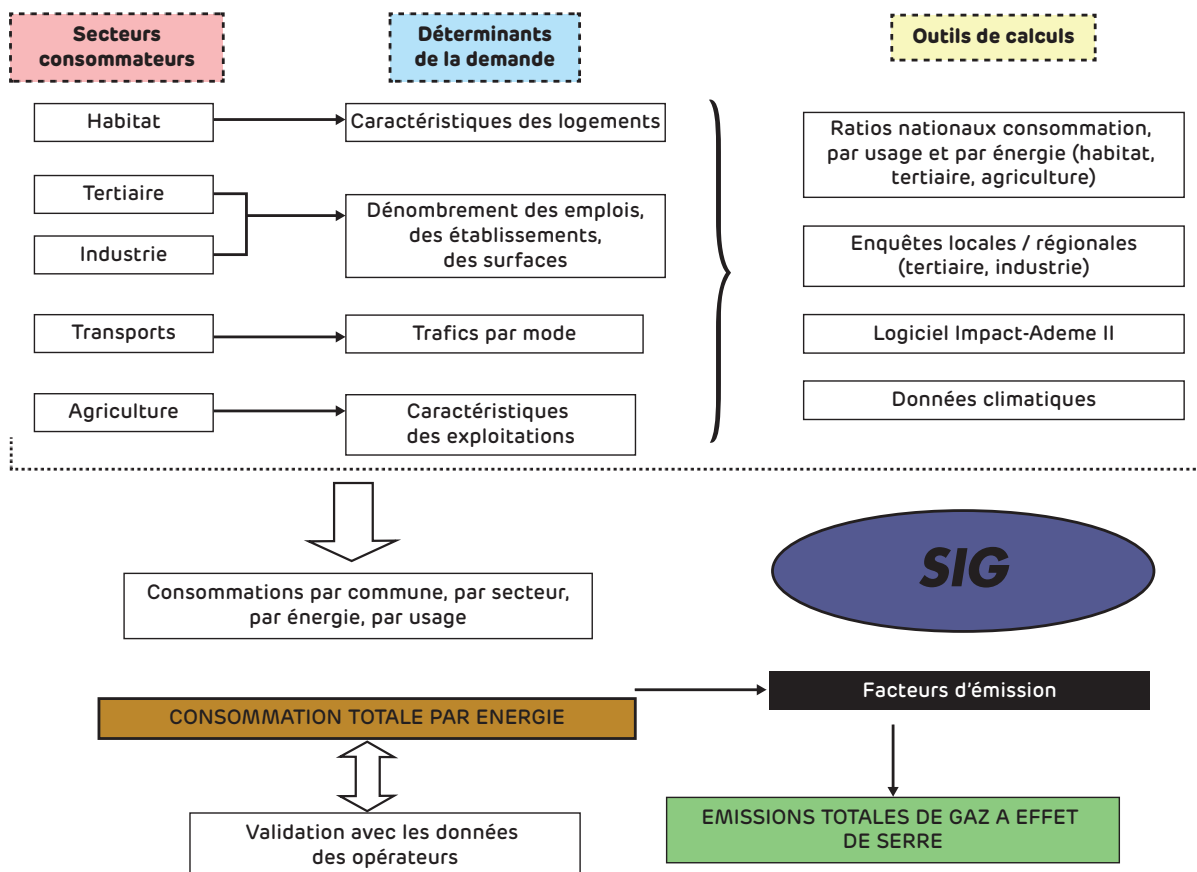


Figure 22 : État des lieux de la demande énergétique et des émissions de GES

LES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DE L'EPE

Les préconisations de l'étude

L'étude de programmation énergétique a permis d'identifier les opportunités du territoire en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Face aux perspectives d'évolution qui ont été soulevées (maîtrise de la consommation face aux enjeux du dérèglement climatique et du risque d'épuisement des ressources, identification des gisements), le SCoT répond aux objectifs de limitation de l'étalement urbain, de cohérence entre urbanisation et transports collectifs, de développer l'intermodalité et les déplacements doux, de contribuer à limiter les émissions de GES et de mieux maîtriser les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

La traduction des préconisations dans le DOG

Un chapitre est consacré à la maîtrise de l'énergie. La maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie est favorisée par le conditionnement des extensions d'urbanisation à un critère de densité, le développement prioritaire de l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports collectifs et par les réseaux d'énergie (chaleur, gaz, etc.). Un seuil de densité pour les communes desservies par les transports en commun est prescrit. Ainsi l'urbanisation doit atteindre un niveau de densité moyenne par commune suffisant (supérieur à 30-35 logements/ha) pour permettre à la desserte en transports en commun d'être pertinente.

D'autre part, l'intégration d'exigence en matière d'énergie renouvelable et de haute performance énergétique dans le CCCT des ZAC, ainsi que l'interdiction d'inscrire dans les PLU des éléments qui empêcheraient le recours à des modes de construction permettant une réduction des dépenses énergétiques (panneaux solaires, éco-constructions) participent à atteindre cette ambition.

Des schémas territoriaux éoliens ont été réalisés et identifient le potentiel éolien des communes. Le développement de ces dernières doit intégrer les périmètres des zones de développement de l'éolien, et ne pas faire obstacle à l'optimisation du potentiel d'implantation d'éoliennes. Cela s'applique à tous les PLU qui, d'autre part, devront recommander l'utilisation des énergies renouvelables pour l'approvisionnement énergétique des constructions neuves.

Objectifs du SCoT

- Limiter l'étalement urbain
- Assurer une meilleure cohérence entre urbanisation et transports collectifs
- Développer l'intermodalité pour les transports de Marchandises
- Favoriser les déplacements piétons et cyclistes
- Développer l'usage des transports collectifs pour limiter l'utilisation de la voiture
- Rechercher la qualité environnementale, l'intégration paysagère et la maîtrise de l'énergie des opérations à vocation économique
- Contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre et mieux maîtriser les consommations d'énergie
- Développer les énergies renouvelables

La traduction des préconisations dans le PADD

Un chapitre du PADD est directement consacré aux « *énergies renouvelables et la lutte contre le réchauffement climatique* ». Le SCoT met en évidence les moyens réglementaires ainsi que l'orientation que doivent prendre les autres documents de planification (PLH, PDU) afin de lutter contre le réchauffement climatique. L'ensemble des orientations prises participent directement à limiter les déplacements, principaux producteurs de gaz à effet de serre.

ET AU-DELÀ DU DOCUMENT D'URBANISME...

Les apports de la démarche

La réalisation du SCoT a permis de territorialiser les actions à mener afin de lutter contre le changement climatique. Rapidement, les contraintes réglementaires de jurisprudence ont poussé les élus et le syndicat mixte en charge de l'élaboration du SCoT à considérer la réalisation d'un plan climat territorial sur le territoire du grand douaisis afin d'agir plus efficacement sur ces questions.

En 2011 un bilan carbone territoire a été réalisé afin de mettre à jour les données de l'EPE.

A la suite de ces exercices consécutifs, l'identification des trois postes énergivores du territoire (la consommation, la mobilité, le bâtiment) ont permis aux élus de territorialiser à leur échelle les enjeux nationaux de la lutte contre le réchauffement climatique. Ils sont aujourd'hui plus enclins et volontaires d'introduire ces enjeux dans le développement de leur territoire.

Le point de vue des acteurs

Récit scienti-fictif de l'atelier d'écriture du CDRT :

« Sans le soutien de la région et de l'Ademe Nord-Pas-de-Calais, nous n'aurions pas tous ces moyens d'action. La reconnaissance du travail qui a été effectué est très importante pour les élus. Leur sensibilisation aux questions énergétiques et climatique en amont des lois Grenelle, a permis une plus grande compréhension des nouvelles réglementations et des objectifs du Grenelle. Aujourd'hui, il est évident que la planification et le climat sont interconnectés. On essaie à tous les niveaux que la dimension énergétique soit intégrée dans les différents projets sur le territoire qu'il s'agisse de la conception d'un bâtiment ou d'un projet urbain plus large. »

Bénédicte Rivoire, Responsable du pôle climat,
Syndicat mixte du SCoT du Grand Douaisis.

Pour en savoir plus :

Coordonnées maître d'ouvrage

Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis
36, rue Pilâtre de Rozier
59500 Douai
Tél. 03 27 98 21 00

www.douaisis-pourleclimat.fr

Coordonnées BET AEU

Explicit
54, rue de Paradis
75010 Paris
Tél. 01 47 70 47 21

